AXA INVESTMENT MANAGERS PRIVATE EQUITY EUROPE

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 269 447 Euros
Siège social : 20 place Vendôme - 75001 PARIS
SIREN 403 201 882 RCS PARIS

953 L 00631

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
J M K
29 OCT. 2003
68762
N° DE DEPOT

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2003

L'an deux mille trois, le cinq septembre à 14h00, les actionnaires de la société AXA INVESTMENT MANAGERS PRIVATE EQUITY EUROPE, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au 20, place Vendôme – 75001 PARIS, sur convocation faite par le Directoire.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires et qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Nicolas MOREAU, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

La société AXA INVESTMENT MANAGERS PRIVATE EQUITY, représentée par Madame Dominique SENEQUIER, et Monsieur Dominique GAILLARD les deux actionnaires présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Mademoiselle Christine MARTINS-PINTO est désignée comme secrétaire.

Le cabinet BEFEC PRICE WATERHOUSE, Commissaire aux Comptes titulaire de la société régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 269 445 actions, représentant autant de voix, soit plus du quart des actions ayant le droit de vote pour les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est ouverte par le Président qui dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes avec l'avis de réception,
- La feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Puis, le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires, documents et renseignements qu'il énonce, ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais prescrits par la loi, et envoyés aux actionnaires qui en ont fait la demande.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. nomination de Monsieur Laurent CLAMAGIRAND en qualité de Membre du Conseil de Surveillance,
2. nomination de Monsieur Christian WREDE en qualité de Membre du Conseil de Surveillance,
3. pouvoirs pour les formalités.

Le Président ouvre la discussion.

Après un échange de vues, personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, délibérant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de nommer Monsieur Laurent CLAMAGIRAND en qualité de Membre du Conseil de Surveillance.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2005.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, délibérant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de nommer Monsieur Christian WREDE en qualité de Membre du Conseil de Surveillance.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2005.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, délibérant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 14h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

Procès-verbal certifié conforme,
A Paris, le 30/09/03

Christine MARTINS-PINTO
Secrétaire du Conseil